

المجلس الأعلى للرياضة بإفريقيا

CSSA

LE CONSEIL SUPERIEUR
de SPORT EN AFRIQUE
FAX: (237) 239580



SCSA

SUPREME COUNCIL
FOR SPORT IN AFRICA

N° 25 / DAF/056.-

Yaounde, le 6 FEV. 1998

A travers de	
Date entrée	13/02/98
N° Classement	521/91

Ministère de la Jeunesse
de la Culture, des Sports et
de la Formation professionnelle
B.P. 1044
K I G A L I / RWANDA

FAX : 87010

A l'attention de Mr. le Directeur des Sports

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à votre récent message au sujet des cotisations du RWANDA, pour vous faire tenir les précisions suivantes :

1°/- Sommes payées à Harare : \$: 9 764

Cette somme couvrait les cotisations de l'exercice 1991/92, une avance sur l'exercice 1992/93 et le droit d'inscription aux 6èmes Jeux Africains fixé à USD : 2 000.

2°/- La répartition a été la suivante :

- Cotisations 1991/92	\$:	6 764
- Avance sur cotisations 1992/93..	\$:	1 000
- Droit d'inscription	\$:	2 000

Somme payée... \$ 9 764
=====

3°/- A ce jour les arriérés de cotisations dues par le RWANDA se présentent comme suit :

.../...

- Exercice 1992/93 (Reliquat).....\$:	5 764
- " 1993/94	\$:	6 764
- " 1994/95	\$:	13 528
- " 1995/96	\$:	13 528
- " 1996/97	\$:	13 528
- " 1997/98	\$:	13 528
TOTAL		\$ 66 640
		=====

Tout en appréciant, une fois de plus, les efforts que vous n'avez jamais cessé de faire pour vous mettre en règle, malgré la situation difficile que connaît votre Pays, j'aimerais pour votre gouverne rappeler que la 16ème session de notre Assemblée Générale tenue à ALGER du 17 au 18 Décembre 1996 a lourdement insisté sur la nécessité pour les Etats membres de s'acquitter dans les meilleurs délais possible de leurs arriérés. L'Assemblée Générale a ainsi adopté un moratoire qui permettrait aux Etats les plus endettés de s'en acquitter durant les 3 années précédant les prochains Jeux Africains prévus en Afrique du Sud en 1999.

Votre Pays étant concerné, je vous saurais gré des dispositions que vous pourriez prendre d'ici à cette échéance en vue d'éponger cette dette.

Pour tout règlement que vous pourriez faire, nous vous recommandons d'utiliser la voie du transfert télégraphique au profit du compte n° 31 400 081/3727 R Société Commerciale de Banque - Crédit Lyonnais Cameroun à Yaoundé.

Dans cet espoir, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Pr. le Secrétaire Général
et par délégation,
Directeur de Cabinet,

(Signature)

FLAME Jackson Rodolphe.

- CONSEIL SUPERIEUR EN AFRIQUE -

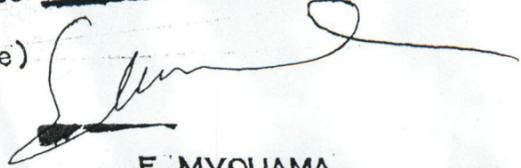
R E C U

Je soussigné, Etienne MVOUAMA
agissant au nom de : DAF/CSSA
reconnais avoir reçu la somme de \$ US: 7764.95
Sept mille sept cent soixante quatre dollars US
payée en espèces par chèque n° _____
en règlement de partiel arriérés de cotisations

Pour acquit :

Harare
YACUNDE, le 12.09.95

(Signature)



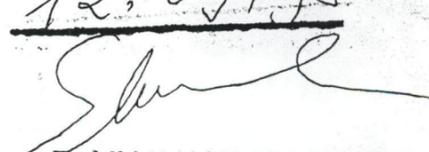
E. MVOUAMA
Directeur de l'Administration
et des Finances

- CONSEIL SUPERIEUR EN AFRIQUE -

RECU

Je soussigné, Etienne MVOUAMA
agissant au nom de : DAF/CSSA
reconnais avoir reçu la somme de \$ US: 2000
deux mille dollars américains
payée ~~en espèces~~ par chèque n°
en règlement de Droit de participation
aux 6èmes jeux Africains

Pour acquit :

Harare 12.09.95
YACUNDE, le
(Signature) 

E. MVOUAMA
Directeur de l'Administration
et des Finances

Harare le 12 sept. 1991

Reçu de Monsieur
KAREMERA Pierre de
la somme de sept mille sept cent
soixante quatre dollars US et deux
mille dollars US en chèques bancaires
représentant respectivement le règle-
ment partiel des cotisations du Rwanda
au CSSA et les frais d'inscription de
la délégation Rwandaise aux 6^{es} Jeux
Africains -


Elani Jackson
Directeur de Cabinet